

Intervention de Roger MELLOUET
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DE L'EVALUATION ET DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 24-25 janvier 2013
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président et Chers Collègues,

Le projet de budget 2013 qui vous est présenté aujourd'hui, s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à **1 004 695 337 €**.

Comme l'a rappelé le Président dans son discours d'ouverture, le budget a été élaboré dans un contexte économique et social difficile. Nous conservons néanmoins des marges de manœuvres financières grâce notamment aux arbitrages budgétaires réalisés les années passées, pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et notre endettement. Cela nous permet de poursuivre en 2013 les actions inscrites dans le projet stratégique mais aussi de maintenir un niveau d'investissement soutenu.

En ce qui concerne les recettes tout d'abord :

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à **810,96 M€** (81%) et les recettes d'investissement à **193,74 M€** (19%).

Le total de ce budget inclut un montant de 69,62 M€, équilibré en recettes et en dépenses. Ce montant correspond aux opérations portant sur les crédits à long terme renouvelables (CLTR). Il s'agit d'emprunts à long terme, dont le capital est amorti annuellement par jeu d'écritures, et dont les crédits sont mobilisés tout au long de l'année en fonction des besoins de trésorerie.

Comme l'an passé, il a été décidé de reprendre par anticipation, dès le vote du BP, le résultat de l'exercice 2012. Il vient contribuer au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 26,06 M€ et à celui des dépenses d'investissement à hauteur de 48,63 M€, dont 27,63 M€ pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement.

Le budget investissement est équilibré par un recours à l'emprunt de 48 M€.

Les recettes de fonctionnement (hors reprise du résultat) évoluent très peu par rapport au BP 2012 : + 0,63 %. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 14,97% sera maintenu en 2013. Suivant une hypothèse de progression des bases de 3,8%, le produit fiscal attendu au titre de cette taxe est de 141,43 M€, soit 14% de nos recettes totales.

Les dotations de l'Etat en fonctionnement représentent 25% des recettes, soit 249 M€.

Le graphique suivant présente la structure de la fiscalité directe qui a été fortement impactée par la réforme de 2010. Le seul taux d'imposition fixé par le Conseil général est aujourd'hui celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. S'agissant de la CVAE, une recette prévisionnelle de 71,95 M€ est inscrite au budget, soit + 3 % par rapport à 2012, étant précisé que la CVAE acquittée par les entreprises en 2013 est calculée sur la base de leurs déclarations 2012. Quant au Fonds national de garantie individuelle des ressources créé pour assurer l'équilibre de la réforme fiscale, il se maintient au même niveau que l'an passé, soit 16,97 M€.

Sur les trois dernières années, on voit bien le ralentissement de la croissance de la DGF pour aboutir en 2013 à un montant de 203,40 M€. La dotation générale de décentralisation et la

dotations de compensation de réforme de la taxe professionnelle sont gelées. Par ailleurs, les allocations compensatrices de fiscalité directe sont en baisse.

La diapo suivante présente l'évolution des droits de mutation de 2008 à 2013. Elle montre bien le caractère fluctuant de cette recette qui, en période de crise, peut diminuer considérablement. Si en 2012, les droits de mutation se sont maintenus à un niveau correct dans le Finistère contrairement à d'autres départements, la prudence est de mise pour 2013. Une recette de 68 M€ est inscrite au projet de budget à laquelle viennent s'ajouter les 5,16 M€ du fonds de péréquation des droits de mutation. Cette prévision a été faite à partir de l'analyse prospective sur les DMTO, qui vient de vous être présentée par l'ADEUPA.

En ce qui concerne les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à **729,61 M€** (73%) et les dépenses d'investissement à **275,09 M€** (27%), y compris les mouvements neutres.

Pour 2013, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est limitée à 1,68 % par rapport au BP 2012, hors restes à réaliser et dépenses imprévues,

Cette diapo présente l'impact financier global de chaque objectif stratégique dans le budget du Conseil général. Les principaux postes en augmentation concernent l'action sociale, les transports et les ressources humaines.

Les diapos qui suivent présentent chaque objectif stratégique décliné par objectif intermédiaire.

L'objectif stratégique « Faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère » représente un budget de 212,49 M€ dont 99% en fonctionnement.

Le budget enfance et famille, en augmentation par rapport au CA anticipé 2012, est notamment impacté par le financement en année pleine de l'AEMO renforcée (action éducative en milieu ouvert) et par la revalorisation à hauteur de 1% du taux directeur appliqué aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Le budget consacré au secteur personnes âgées enregistre également une hausse par rapport au CA anticipé 2012. Les mesures d'augmentation 2013 concernent essentiellement l'APA en établissement, la revalorisation de 1% du taux directeur appliqué au budget des établissements, l'ajustement tarifaire pour les prestations d'aide à domicile.

L'objectif stratégique « Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques » représente un budget de 136,49 M€ dont 61 % en fonctionnement et 39% en investissement.

Les efforts engagés ces dernières années en faveur du logement et d'un habitat adapté aux besoins des finistériens et des territoires seront confortés en 2013 notamment dans le cadre d'un plan départemental de l'habitat en cours d'élaboration

Le développement des services au public est une priorité dans l'aménagement du territoire. Le Conseil général contribue entre autres au financement du SDIS : 22,17 M€ pour le fonctionnement et 2 M€ pour les travaux dans les centres de secours. 2013 verra également l'engagement de notre collectivité dans le projet Bretagne Très Haut Débit.

Par ailleurs 78,08 M€ sont consacrés à la politique des déplacements cette année, dont 46,33 M€ pour les transports collectifs. Le budget transport enregistre une augmentation de 10,9 %. Sont notamment impactés les contrats de délégation de service public liés aux transports collectifs, les contrats de DSP maritime et aérien pour la desserte des îles ainsi que le transport des élèves handicapés.

L'objectif stratégique « agir pour un développement au service des hommes et des territoires » représente un budget de 134,50 M€ dont 76 % en fonctionnement.

Les crédits prévus au budget pour financer l'insertion sociale et professionnelle s'élèvent à 87,38 M€ dont 73,14 M€ pour les allocations versées par le Département au titre du Revenu de solidarité active (RSA). L'enveloppe consacrée aux allocations a été revalorisée de 1,5 %. Dans ce secteur, éminemment sensible à la conjoncture, une progression importante des allocataires n'est malheureusement pas exclue en 2013 au vu de la situation du marché du travail.

Par ailleurs, les actions visant à développer l'économie, à renforcer l'attractivité du département et son accessibilité seront poursuivies.

L'objectif stratégique « Favoriser l'épanouissement de tous les finistériens » représente un budget de 212,68 M€ dont 80% en fonctionnement.

L'autonomie sociale – essentiellement celle des personnes handicapées – présente un enjeu majeur et se traduit dans le budget du Conseil général par des plans d'actions chiffrés globalement à 135,27 M€, dont 130,67 M€ pour financer les dépenses d'hébergement et les mesures favorisant la vie à domicile des personnes en situation de handicap. Ces deux postes sont en augmentation. S'agissant de l'hébergement, l'évolution est essentiellement liée aux frais de séjour des jeunes de plus de 20 ans en IME et à la revalorisation de 1% du taux directeur appliqué au budget des établissements en 2013.

Le budget de 42,92 M€ consacré aux collèges vise à assurer de bonnes conditions de scolarisation aux élèves finistériens. Plus de 25 M€ seront affectés en 2013 à l'équipement et aux travaux dans les collèges.

La culture, les sports et loisirs sont dotés d'un budget de 31,12 M€. Le budget affecté aux dépenses de fonctionnement dans le secteur culturel augmente de 5,9% afin de conforter le schéma départemental des enseignements artistiques, le développement de trois musées du réseau départemental et préserver les collections conservées dans les bâtiments abritant les archives du Finistère.

L'objectif stratégique « Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien » représente un budget de 7,73 M€ dont 59% en investissement.

L'essentiel de ce budget est consacré aux actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel finistérien et de la biodiversité. Ces actions se concrétisent au travers de notre politique d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels sensibles et de notre participation au financement du PNRA et du SMATAH.

Par ailleurs, ce budget intègre la prise en compte des enjeux énergétiques à travers différentes actions et notamment le plan climat-énergie.

L'objectif stratégique « Agir pour un service public départemental de qualité » représente un budget de 300,81 M€ dont 53 % en fonctionnement.

Le budget consacré aux ressources humaines, permettant le bon fonctionnement du service public départemental, est de 133,06 M€. Ce budget est essentiellement impacté en 2013 par l'évolution du taux de cotisation à la CNRACL (+1,35 %), le glissement vieillissement technicité (GVT), l'incidence en année pleine de la réforme de la catégorie B administrative, mais aussi par l'engagement de notre collectivité dans le dispositif des emplois d'avenir, financé à 75% par l'Etat.

Les travaux sur les bâtiments départementaux, les moyens dédiés aux véhicules et engins routiers ainsi qu'à la logistique sont prévus à hauteur de 22,33 M€. Une part importante de ce budget sera consacrée aux travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Les charges de personnel en euro par habitant sont inférieures à la moyenne nationale. En 2012, cette charge s'établit à 162 € pour le Finistère et à 176 € pour la métropole hors Paris.

Les dépenses d'action sociale se chiffrent globalement à 428,82 M€ et les recettes à 100,71 M€. La charge financière nette de l'APA, du RSA et de la PCH est de 106,48 M€ pour 2013.

Le total des dépenses du secteur collèges hors transports scolaires (fonctionnement et investissement cumulés) est de 41,38 M€ au BP 2013.

Pour financer les dépenses d'investissement, des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 152,44 M€ cette année. Entre 2008 et 2011, la consommation annuelle des crédits a été en moyenne de 144 M€. En 2012, malgré l'inscription d'un crédit de 156,65 M€ au BP, la consommation n'a pas atteint le niveau des années passées en raison du retard dans la réalisation de certains travaux par rapport au calendrier initial.

En 2013, les aides allouées aux partenaires publics et privés représentent 51% du budget affecté à l'investissement. Le partenariat avec les communes et groupements de communes représente un budget de 33 M€ en investissement.

2013 verra la concrétisation des trois derniers contrats de territoires, permettant d'aboutir à la couverture totale de l'ensemble des 26 EPCI finistériens.

Au 1^{er} janvier 2012, l'encours de la dette était de 250,38 M€, représentant 271 € par habitant. La moyenne des départements s'établissait à la même date à 477 €. Au 1^{er} janvier 2013, l'encours de la dette est de 247,13 M€ pour le budget principal en baisse par rapport à 2012. Notre collectivité dispose d'une structure de la dette équilibrée entre taux fixes et taux variables permettant de bénéficier de taux monétaires encore performants tout en disposant d'une assez bonne lisibilité sur la charge financière.

Monsieur le Président, Chers Collègues, au terme de nos débats, je vous propose :

- d'approuver les propositions du rapport consacré à l'objectif intermédiaire n° VI-6 « Incrire les finances départementales dans le développement durable » ;
- d'approuver le nouveau règlement budgétaire et financier de la collectivité qui vous a été transmis avec les rapports ;
- de voter le budget primitif du département au titre de l'exercice 2013 ainsi que le budget annexe du restaurant inter-administratif tels que présentés dans les documents budgétaires qui vous ont été transmis.